V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9097 — Boeing/Embraer)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 304/03)

1. Le 30 août 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— The Boeing Company («Boeing», États-Unis),

— Embraer S.A. («Embraer», Brésil),

— secteur de l'aviation commerciale d'Embraer (Brésil), appartenant à Embraer,

— EB Defense, LLC (États-Unis), contrôlée par Embraer.

Boeing acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif du secteur de l'aviation commerciale, des activités connexes et de la capacité d'ingénierie d'Embraer, ainsi que le contrôle en commun avec Embraer d'EB Defense, LLC en ce qui concerne la construction d'un site de production pour l'avion de transport militaire KC-390 d'Embraer.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Boeing est une entreprise aérospatiale et de défense américaine établie à Chicago, Illinois, qui conçoit, fabrique et commercialise des avions commerciaux, des aéronefs militaires et des véhicules spatiaux, ainsi que des systèmes de défense, de sécurité et spatiaux. Boeing fournit également des services après-vente pour le marché aérospatial, y compris en matière de logistique axée sur les performances et de formation,

— Embraer est une entreprise brésilienne établie à São José dos Campos, São Paulo, avec des entreprises actives dans les secteurs de l'aviation commerciale et d'affaires, de la défense et de la sécurité,

— le secteur de l'aviation commerciale d'Embraer conçoit, fabrique et commercialise des avions commerciaux de moins de 150 sièges et fournit des services après-vente pour ses aéronefs, dont un soutien technique et opérationnel et des formations,

— EB Defense, LLC procédera à l'assemblage final, à la commercialisation et à la vente, ainsi qu'aux services après-vente concernant l'avion de transport militaire KC-390 d'Embraer actuellement en cours de certification.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9097 — Boeing/Embraer

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE